
DIFFÉRENTS REGARDS PORTÉS SUR LA QUALITÉ DE L'ÉCOLE ET SUR LES MODALITÉS DE SON ÉVALUATION

Le point de vue de l'administration

Portrait de M. Hans Georg Signer

- né en 1951
- scolarité suivie à Herisau et à St-Gall
- Université de Bâle : formation de maître de gymnase (biologie et mathématiques)
- depuis 1986 : enseignant dans différents gymnases bâlois
- 1986 – 1991 : enseignant en didactique (biologie degré secondaire II) à l'ancien Lehrerseminar de Bâle-Ville
- 1992 – 2002 : directeur du gymnase Holbein et du gymnase Leonhard à Bâle
- 1994 – 1997 : chef du projet Réforme gymnasiale de Bâle-Ville
- depuis 2002 : chef de la section Ecoles du Département de l'instruction publique du canton de Bâle-Ville
- depuis 2006 : membre du Conseil de la haute école Fachhochschule Nordwestschweiz

Hans-Georg Signer
Erziehungsdepartement des Kantons Basel-Stadt
Leimenstrasse 1
Postfach
CH-4001 Basel
Telefon : 061 267 56 30
E-mail : hansgeorg.signer@bs.ch

Résumé

Ce n'est qu'en 2005 que le canton de Bâle-Ville a lancé un concept visant à évaluer de manière systématique la qualité de l'ensemble des établissements scolaires. Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'application du Concept cadre cantonal pour la gestion de la qualité dans les écoles du canton de Bâle-Ville représente un objectif contraignant.

Ce concept fait partie d'une vaste stratégie du canton de Bâle-Ville en matière de politique éducationnelle. Les lignes directrices édictées par le canton pour les établissements scolaires définissent le contenu et la fonction de l'école et de la formation; en outre, elles déterminent ce qu'est une "bonne école" et une "bonne formation". Le plan de développement pour l'école obligatoire de Bâle-Ville propose des options pour la structure future de l'école et décrit neuf objectifs de développement pour la formation et pour l'organisation de l'école. Le concept cadre pour la gestion de la qualité constitue l'un de ces objectifs de développement.

Ce concept ne définit pas des critères de qualité mais onze procédures d'évaluation de la qualité assorties de standards minimaux.

Niveau des enseignantes et enseignants

1^{er} élément : feedback individuel

Les enseignantes et enseignants demandent aux élèves, aux parents, au collègue des enseignants et aux autres personnes impliquées de leur donner un feedback.

2^e élément : groupe qualité

Les enseignantes et enseignants participent aux rencontres et activités des groupes visites de classe, apprentissage, échanges d'expériences ou développement.

Niveau de l'établissement scolaire

3^e élément : concept de gestion de la qualité / répertoire de ce qui a trait à la qualité

Chaque école dispose d'un concept de gestion de la qualité et répertorie ce qui a trait à la qualité.

4^e élément : lignes directrices de l'école

Chaque établissement scolaire dispose de ses propres lignes directrices axées sur la pédagogie.

5^e élément : planification pluriannuelle

Pour ses activités portant sur la qualité, chaque établissement scolaire établit une planification pluriannuelle et la met à jour régulièrement.

6^e élément : entretien d'évaluation / bilan

Un entretien d'évaluation / un bilan a lieu une fois par année avec chaque enseignant et chaque membre de la direction (pas de répercussions sur les salaires).

7^e élément : évaluation interne

Tous les trois ans, l'école évalue un domaine d'activité qui est important au niveau de la qualité et met en place les mesures qui découlent de cette évaluation.

Niveau du département de l'instruction publique

8^e élément : concept cadre cantonal

Le canton édicte un concept cadre pour la gestion de la qualité dans les écoles du canton de Bâle-Ville.

9^e élément : controlling en matière de formation

Une fois par année, la direction de la section Ecoles passe avec chaque établissement scolaire un contrat de prestation. A intervalles réguliers, chaque établissement prépare un rapport sur la réalisation des objectifs.

10^e élément : monitoring de l'éducation / statistiques scolaires

La section Ecoles se charge du monitoring de l'éducation et établit des statistiques scolaires. Les résultats principaux du rapport de monitoring et des statistiques sont publiés au moins une fois par an.

11^e élément : évaluation externe

Cet élément sera défini dans le cadre du développement du concept. On procédera vraisemblablement tous les trois à quatre ans à une évaluation externe.

A l'heure actuelle, le 4^e, le 8^e et le 9^e élément ont été réalisés.

Le 1^{er} élément ainsi que le 2^e, le 3^e, le 6^e et le 7^e élément ont déjà été introduits dans certaines écoles.

Le 10^e élément est partiellement réalisé.

Le 11^e élément a été appliqué à plusieurs reprises dans toutes les écoles pilotes.

Se basant sur le concept cadre, l'administration cantonale de l'instruction publique poursuit les buts suivants :

- encourager la réflexion sur l'école et la formation
- systématiser le développement de l'enseignement et de l'école
- renforcer la force innovatrice des écoles
- dans la pratique, évaluer, à tous les niveaux, les processus de gestion de la qualité
- promouvoir les connaissances et les aptitudes professionnelles des enseignantes et enseignants et les mettre à profit
- tirer plus d'enseignements des résultats
- présenter à l'opinion publique les prestations fournies par l'école et créer un climat de plus grande confiance

Effets escomptés

- plus de poids donné au recueil des résultats des processus de création de plus-values
- plus de poids donné au développement de l'enseignement
- au niveau des directions d'établissement : moins d'importance donnée à l'administration; déplacement vers les processus de management (clarté en ce qui concerne les objectifs et les compétences, sûreté au niveau de la planification, développement du personnel)

Marge de manœuvre de l'établissement scolaire

- Organisation de la mise en place de la gestion de la qualité
- Réalisation concrète des éléments de la gestion de la qualité
- Définition des contenus des éléments de la gestion de la qualité (restriction : le canton peut fixer des conditions dans le cadre du contrat de prestation)

Conditions de réussite

- L'accent est mis sur le développement de l'enseignement, de l'école et du personnel.
- Le niveau de réalisation est l'établissement scolaire.
- La gestion de la qualité doit être voulue par tous les acteurs impliqués et soutenue conjointement par le département de l'instruction publique, les directions d'établissement et l'association des enseignantes et enseignants.
- Le concept cadre est adapté de façon flexible (métaévaluation du concept).
- Les directions d'établissement disposent de ressources suffisantes.
- Le mandat professionnel et le pensum annuel des enseignantes et enseignants a été clarifié.
- Il existe un service spécialisé Qualité (soutien, conseil, controlling).
- Il existe un réseau Qualité (formation continue, conseil).
- Des moyens sont à disposition pour les groupes de pilotage dans toutes les écoles ainsi que pour les activités de conseil, pour la formation continue et pour les évaluations